



# Profil de baignade de la plage de Kervoyal 2023– Type 1

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollutions potentielles des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité.

La réalisation des profils de baignade répond à une obligation communautaire fixée par la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion des eaux de baignade.

Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade et est destiné à l'information des usagers de la plage.

## Description de la zone de baignade

**Nature :** sable / **Longueur :** 350 mètres / **Largeur :** 420 mètres (plage et estran)

**Fréquentation maximale :** 3 000 à 4 000 personnes

**Equipements :** sanitaire public norme PMR à 50 mètres intégré dans la dune, poubelles, cabines de plage, bancs publics

**Accessibilité aux animaux :** interdits du 01/05 au 31/10 (signalisation posée aux accès de plage)

**Autres activités :** promenade, loisirs nautiques, plaisance

**Zone riveraine :** environnement urbanisé

**Occupation du sol :** bassin versant urbanisé en totalité

**Population permanente :** 1839 habitants (INSEE – 2019)

**Personne Responsable de l'Eau de Baignade :** Mr le Maire de Damgan

**Plage accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) :** la Grande Plage de Damgan (fauteuil hippocampe disponible à la SNSM)

## Qualité du milieu marin

Historique de la qualité de l'eau de baignade :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Classement selon la directive de 2006</b>	<b>Bonne qualité</b>				

La qualité de l'eau de baignade est évaluée sur la base des analyses microbiologiques des 5 dernières années.

Il existe trois classes : Bonne qualité, Qualité Moyenne et Qualité Mauvaise.

Sur la plage de Kervoyal, la qualité de l'eau est conforme vis-à-vis de l'usage de baignade.

## Plan d'actions

- Contrôle des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales du bassin versant en 2015, poursuivi jusqu'en 2020 avec mises en conformité,
- Curage préventif de tous les réseaux d'eaux pluviales du bassin versant se rejetant sur la petite plage et la cale,
- Entretien principalement manuel de la plage une ou deux fois par semaine pendant la saison estivale,
- Rappel auprès des titulaires de mouillages pour la bonne gestion des eaux grises de leurs bateaux et corps morts,
- Signalisation des sanitaires depuis la plage,
- Opérations citoyennes de nettoyage de la plage,
- Entretien différencié de la dune et du talus limitant la plage toute l'année,
- Préparation de la plage en avant saison par entretien mécanisé.

## Gestion préventive des eaux de baignade

Contact Mairie de DAMGAN : [mairie@damgan.fr](mailto:mairie@damgan.fr) ☎: 02 97 41 10 19

Contact ARS 56 : Pôle Santé Environnement / 32, Bd de la Résistance / 56019 VANNES Cédex ☎ 02 37 62 77 00

